

Haro sur le salaire minimum : des arguments contrefaits

Michel Husson, *Alternatives économiques*, 13 décembre 2018

Le 28 novembre dernier, le premier ministre avait fait cette curieuse déclaration au [micro de Jean-Jacques Bourdin](#), : « *Notre politique n'est pas de faire des coups de pouce au Smic. C'est de faire en sorte que le travail paie.* » Mais n'est-ce pas le salaire qui paie le travail ? [Toujours chez Bourdin](#), Benjamin Griveaux a détaillé comment se décompose la hausse annoncée par le président de la République de 100 euros nets du Smic : « *C'est 20 euros de baisse de charges [sic] et 80 de prime d'activité* ». Edouard Philippe a un peu plus tard ajouté à la confusion en annonçant à l'Assemblée nationale que « *notre objectif n'est pas d'en rester à ceux qui bénéficient aujourd'hui de la prime d'activité, mais que l'ensemble de ceux qui sont rémunérés au Smic bénéficient d'une augmentation substantielle* ». Mais ce n'est pas si simple...

La prime d'activité n'est pas un salaire

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le volet activité du RSA et la prime pour l'emploi. Ce sont les caisses d'allocations familiales qui la versent aux [2,6 millions de foyers](#) qui en bénéficient en 2018. Elle dépend des revenus du ménage et non du niveau de salaire individuel. Ce n'est donc pas un salaire payé par les employeurs, mais une prestation. Et c'est d'autant plus vrai que, n'étant pas soumise à cotisation sociale, la prime d'activité n'ouvre aucun droit à retraite.

Ce dispositif a un double objectif : diluer la notion de salariat et subventionner le coût du travail pour les employeurs.

L'argument hypocrite utilisé pour justifier cette mesure est que « *le Smic est inefficace pour lutter contre la pauvreté* » pour reprendre la formule répétée à l'envie par l'économiste Gilbert Cette, aujourd'hui président du groupe d'experts

pour le Smic. Cet argument est fallacieux : près de la moitié des ménages bénéficiaires comportent « *au moins une personne ayant eu une activité salariée au voisinage du Smic* », comme le signale le dernier rapport du groupe d'experts. Ce dernier n'a d'ailleurs pas encore été rendu public, et cette information provient d'un [tweet](#) émanant d'une journaliste qui en dispose.



Inversement :

- Parmi les ménages pauvres, 22 % ont au moins un membre travaillant pour un salaire horaire inférieur à 1,1 fois le Smic. Parmi les ménages pauvres comportant un membre ayant eu une activité salariée, 50 % ont au moins un membre ayant eu une activité salariée pour un salaire horaire inférieur à 1,1 fois le Smic.
- Parmi les ménages qui perçoivent le RSA, 26 % ont au moins un membre travaillant pour un salaire horaire inférieur à 1,1 fois le Smic. Parmi les ménages qui perçoivent le RSA et comportent un membre ayant eu une activité salariée, 40 % ont au moins un membre ayant eu une activité salariée pour un salaire horaire inférieur à 1,1 fois le Smic.
- Parmi les ménages qui perçoivent la prime d'activité, 46 % ont au moins un membre travaillant pour un salaire horaire inférieur à 1,1 fois le Smic. Parmi les ménages qui perçoivent la prime d'activité et comportent un membre ayant eu une activité salariée, 48 % ont au moins un membre ayant eu une activité salariée pour un salaire horaire inférieur à 1,1 fois le Smic.

Tahar ?

 **Florence Mehrez**
@florencemehrez

Rapport entre Smic et prime d'activité (issu du rapport du groupe d'experts sur le Smic 2018)

♥ 8 11:06 - 11 déc. 2018

[Voir les autres Tweets de Florence Mehrez](#)

La prime d'activité n'ouvre aucun droit à retraite

Certes, le Smic ne saurait être l'unique outil de lutte contre la pauvreté. C'est une évidence, puisqu'il ne concerne par exemple ni les retraités, ni les chômeurs, ni les jeunes scolarisés. Et surtout, puisqu'il est par définition un salaire horaire, il ne peut à lui seul traiter le problème des temps partiels qui concerne notamment les femmes, et encore plus gravement les femmes seules en charge d'enfants. Les femmes sont d'ailleurs directement concernées par un autre effet pervers de la prise en compte du revenu au niveau du ménage : c'est une incitation à maintenir des salaires « d'appoint » inférieurs pour les femmes ou de leur offrir des emplois à temps partiel, sous prétexte que la prime d'activité complètera le revenu du ménage.

Salaire minimum = salaire décent

L'astuce consiste donc à ne pas distinguer les problèmes. La fonction des minima sociaux est d'assurer une redistribution solidaire visant à faire reculer la pauvreté. La fonction du salaire minimum est autre : elle consiste à garantir à chacun un salaire décent, ce que les Britanniques appellent un *living wage*.

Voilà la définition qu'en donne un rapport de l'agence européenne d'[Eurofound](#) : « une mesure du revenu qui garantit à un salarié un niveau de vie de base mais socialement acceptable, calculé à partir d'un panier de biens et services. » Le même rapport constate que là où le calcul est fait, le *living wage* est « systématiquement supérieur au salaire minimum légal. »

Toutes les mesures de « salaire décent » se trouvent au-dessus du Smic

L'exercice a été mené en France dans une [étude conjointe du Crédoc et de l'Ires](#) pour l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) à partir de la construction de [budgets de référence](#). Les résultats de cette étude sont résumés dans une [lettre de l'ONPES](#) où l'on apprend que : « globalement les budgets de référence pour une

participation à la vie sociale se situent (pour un ménage logé dans le parc social) entre 1 424 euros pour une personne active seule et 3 284 euros pour un couple avec deux enfants. » On est effectivement largement au-dessus du Smic !

Le recours à la prime d'activité et les baisses de cotisations sociales ont finalement un point commun : elles entérinent le discours patronal sur un coût du travail excessif. C'est donc à l'Etat d'en prendre une partie croissante à sa charge. Tout cela au nom de l'emploi.

Le Smic ennemi de l'emploi ?

Pour la ministre du Travail [Muriel Pénicaud](#), « *le coup de pouce au Smic, on sait que ça détruit des emplois, donc ça n'est pas la bonne méthode.* » Mais ce qu'on sait surtout, c'est qu'on ne sait rien, car rien ne vient étayer ce théorème.

Dans leur [brûlot](#) contre le « négationnisme économique », André Zylberberg (membre du groupe d'experts) et Pierre Cahuc (ex-membre) expédiaient la question en une phrase : « *si l'État continue d'accroître le salaire minimum, certains travailleurs finiront par coûter plus qu'ils ne rapportent. Ils seront alors licenciés.* » Mais les auteurs ne s'appuyaient que sur [une seule étude](#) « scientifique », par ailleurs très contestable parce qu'elle ne concernait que les jeunes et portait sur la période 1982-89 très spécifique.

Cette absence en France de fondements empiriques au savoir officiel selon lequel une hausse du Smic détruit des emplois est troublant

Cette absence en France de fondements empiriques au savoir officiel est troublant, quand on la compare aux nombreuses études portant sur d'autres pays. Voici un petit florilège. Au Royaume-Uni, [le rapport](#) de la *Low Pay Commission* ne trouve « *aucun effet négatif statistiquement significatif du salaire minimum sur l'emploi.* » [Une autre analyse](#) détaillée confirme que « *la Grande-Bretagne a doublé son salaire minimum depuis 2000 sans effet notable sur le chômage.* »

En Allemagne, [une étude économétrique](#) met en lumière « *un important effet positif sur les salaires ainsi qu'un effet positif mais non significatif sur l'emploi.* » Une [autre étude](#) établit que l'introduction du salaire minimum « *a conduit à la convergence régionale des salaires, en particulier dans le bas de l'échelle des salaires, sans réduire l'emploi dans les régions à bas salaires.* » Ce résultat est particulièrement intéressant, compte tenu des différences de salaires entre l'Ouest et l'Est du pays.

Sur l'ensemble des pays de l'OCDE, [Simon Sturn](#) ne trouve « *aucune indication d'effets importants sur l'emploi des travailleurs peu qualifiés et des jeunes. Les élasticités estimées sont faibles et statistiquement indiscernables de zéro.* »

« Rien ne prouve que l'augmentation du salaire minimum est coûteux en emplois », Paul Krugman

Aux Etats-Unis, le débat est très animé depuis une salve d'articles de [Katz et Krueger](#) (1992) puis de [Card et Krueger](#) (1993), utilisant une « expérience naturelle », à savoir l'évolution différente du salaire minimum dans les différents Etats.

Paul Krugman a résumé ainsi le nouveau consensus [dans une chronique](#) parue en juillet 2015 dans le *New York Times* : « *Notre compréhension de la détermination des salaires a été transformée par une révolution intellectuelle. Jusqu'au [livre de Card et Krueger](#) [Myth and Measurement, 1995] , la plupart des économistes, y compris moi-même, partaient du principe que l'augmentation du salaire minimum avait clairement un effet négatif sur l'emploi. Mais ils ont plutôt trouvé un effet positif. Leur résultat a depuis été maintes fois confirmé. Rien ne prouve que l'augmentation du salaire minimum est coûteux en emplois.* » Le [conseil des conseillers économiques](#) du président (Obama à l'époque) arrive en octobre 2016 à la même conclusion : « *Les revues de littérature sur le salaire minimum montrent que les effets estimés sur l'emploi sont généralement proches de zéro.* »

De plus, l'augmentation du salaire minimum a bien pour effet de faire baisser le taux de pauvreté, comme le montre encore [une autre étude](#). [L'US Census Bureau](#) constate lui aussi que « *l'augmentation du salaire minimum engendre une croissance des gains au bas de la répartition, et ces effets persistent et prennent même de l'ampleur sur plusieurs années.* »

L'inventivité des experts

En France, les experts mandatés pour le faire, redoublent d'inventivité pour déconsidérer le Smic. Nous avons décortiqué ces arguments dans un [document de travail de l'Ires](#), synthétisé dans une [lettre](#). L'un des arguments contrefaits consiste à dire que les modalités d'indexation du Smic créeraient une circularité perverse et inflationniste, notamment par son rôle d'entraînement sur les minima de branches.

En France, les experts mandatés pour le faire, redoublent d'inventivité pour déconsidérer le Smic

Il est au contraire important de souligner que la référence au Smic a des effets protecteurs pour la fixation des salaires conventionnels de branche. [Une étude de la Dares](#) a cherché à décomposer leur progression en deux éléments : la mise en conformité avec les hausses du Smic (« effet Smic ») et une augmentation autonome (« hors Smic »). On vérifie alors que la contribution de l'effet Smic est significative, mais que sa diffusion dans l'échelle des salaires est relativement limitée, comme le montre [Erwan Gauthier](#), économiste à la Banque de France.

La référence au Smic a des effets protecteurs pour la fixation des salaires conventionnels de branche

Mais cet ancrage au Smic remplit une fonction essentielle : la garantie de progression du Smic, autorisée par ses règles d'indexation, rend impossible toute dérive à la baisse des salaires conventionnels dans les branches à bas salaires. Et c'est sans doute pour cette raison que [Gilbert](#)

[Cette proposait](#) en 2015, que le Smic « *ne s'applique que par défaut, en l'absence d'un accord de branche* ». Autrement dit, il voudrait que les branches puissent convenir d'un salaire minimum effectivement inférieur au Smic interprofessionnel. Pourtant, Andrea Garnero, un autre expert du groupe (le représentant canonique de l'OCDE) avait co-signé [un article](#) montrant qu'en Europe, il y a « *plus de personnes dont le salaire effectif est inférieur aux minima* » quand ceux-ci sont négociés au niveau des branches.

L'offensive contre le Smic s'inscrit donc dans un projet plus large de déconnexion entre travail et salaire et de décentralisation de la négociation collective. C'est une offensive politique, sans soutien économique.